

"Gérer les pauvres"

Autor(en): **Terrolle, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Tsantsa : Zeitschrift der Schweizerischen Ethnologischen Gesellschaft = revue de la Société suisse d'ethnologie = rivista della Società svizzera d'etnologia**

Band (Jahr): **11 (2006)**

PDF erstellt am: **20.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1007382>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

«GERER LES PAUVRES»

Abstract: «Managing the poor»

The rhetoric of «social urgency» employed in the area of aid for homeless people characterises the management of poverty at every step of the «charitable» process, from donor to volunteer to recipient. Despite the gestures towards ethics and the communication strategies of donors, this area is characterised by a flourishing market in poverty that is rarely required to justify its results or submit itself to a genuine evaluation of its effectiveness. Our fieldwork demonstrates how this market instrumentalises of the poor, and how they attempt to escape those forms of social control market actors put place under the guise of «aid». We ask whether managing the poor in this manner is not simply a form of discipline that has as its ultimate goal to make them more profitable?

Daniel Terrolle

Depuis 1991, nous avons analysé sur le terrain les divers aspects de la vie des plus démunis à Paris: nous avons enquêté sur leur mode de vie (Terrolle [dir.] 1993), sur leur alimentation (Amistani et Terrolle 2006), sur leur manière d'arriver à se vêtir, à s'entretenir, à se soigner et à trouver un gîte. Nous avons exploré la question de leur devenir à travers d'une part leur réinsertion toujours évoquée et jamais démontrée dans les faits et d'autre part leur mort prématurée, toujours latente, escamotée et insaisissable statistiquement (Terrolle 2002). Nous nous sommes interrogés sur l'inanité et l'incohérence manifeste d'une gestion sociale dans l'«urgence» qui, depuis plus de dix ans, préside à organiser leur vie et prétend finalement remédier à ce qu'elle continue manifestement de cristalliser (Terrolle 2005). Nous avons mis en évidence comment, de manière hypocrite, les politiques d'aménagement de la ville avaient recours à des équipements dissuasifs et à des pratiques discriminantes afin de leur rendre les lieux publics inaccessibles et invivables (Terrolle 2004) et prenaient ainsi le sens d'un véritable plan cynégétique propre à rabattre ces populations dans les filets des structures humanitaires à même de les gérer.

Ainsi, à travers un continuum quotidien où les sans-abri transitent d'un CHU (Centre d'Hébergement d'Urgence) nocturne à un ESI (Espace Social d'Insertion) diurne, en passant par les lieux de distribution alimentaire, se formalise le concept d'un SDF «qui ne serait plus à la rue» sans être pour autant définitivement logé et inséré. Cela semble résoudre la contradiction à laquelle notre société

les assigne de ne pouvoir les loger définitivement sans pour autant tolérer leur présence et leur visibilité dans les espaces publics. Cette organisation de l'espace et du temps qui leur est ainsi proposée entre un hébergement d'urgence quotidiennement négociable et sans accompagnement social, et l'ESI dont la vacuité véritable en matière d'insertion professionnelle n'est guère compensée par l'alibi d'une socialisation occupationnelle (poterie, yoga, informatique, etc.), permet ainsi d'assurer leur garderie nocturne et diurne. Cette évolution globale du traitement des plus démunis ne manque pas d'intérêt pour l'anthropologue qui peut y déceler plusieurs faits à même d'alimenter sa réflexion et qu'il tentera d'analyser ici.

Le premier est sans nul doute l'hétérogénéité des postures adoptées par le milieu associatif et humanitaire envers les plus démunis. Entre les interventions de petites associations au niveau d'un quartier ou d'une ville moyenne de province et celles des ONG (à stature nationale ou internationale) au niveau plus important d'une capitale comme Paris ou à celui de la nation, les formes et les logiques d'action ont des conséquences différentes, pour les sans-abri, même si elles s'inscrivent, fondamentalement, dans la même idéologie philanthropique.

Le second concerne, dans ces variations d'échelle et de structures d'intervention, d'une part l'évolution du changement de donataire qui s'effectue et d'autre part celle d'une revendication à l'éthique d'autant plus marquée que l'importance de ces structures croît.

Le troisième enfin est relatif aux attitudes – les dits et non-dits – des «bénéficiaires» envers ces diverses modalités de traitement depuis leur soumission résignée jusqu'à leurs résistances farouches à celles-ci, en passant par le «bricolage» ambivalent qu'ils sont amenés à construire pour tenter de concilier l'aide offerte et leur indépendance.

Une aide disparate

Même si la population des sans-logis est fondamentalement hétérogène – ce dont tous les chercheurs témoignent (Damon 2002; Garnier-Muller 2000; Guillou et Moreau de Bellaing 1999, etc.) –, l'aide dont elle est l'objet pour le milieu caritatif et humanitaire est tout aussi disparate sans pour autant être forcément adaptée à l'hétérogénéité évoquée. De fait, entre l'organisation en réseau qui peut exister dans un «collectif précarité» en province, où la connexion des interventions reste forte et cohérente dans le suivi des personnes qui sont connues de tous les intervenants, et le maillage très lâche du simple échange de service ou de prestation (pour l'hébergement ponctuel par exemple ou pour les soins) à propos de personnes mal connues des multiples structures parisiennes dispersées dans le suivi, des différences qualitatives et quantitatives radicales coexistent. Si dans les premières, la personne sans domicile reste encore au centre de la logique du dispositif, dans les secondes c'est l'institution qui s'y substitue au détriment de ceux qu'elle prétend aider. Dans ce dernier cas, c'est la capacité institutionnelle d'hébergement par exemple qui est décisionnelle – généralement selon ses propres critères d'accueil – et non la situation même de la personne à la rue. Cette dernière devient ainsi l'alibi et non la finalité du dispositif. Dans le même sens, la loi du nombre entraîne rapidement l'abandon du suivi au profit de la seule réponse en terme d'urgence qui débouche, dans le meilleur des cas, sur le recours actuel systématique au simple hébergement hôtelier (sans suivi social), si ce n'est le simple abandon à la rue en été. Ainsi, le Samu Social de Paris a signé un accord avec le groupe Envergure, deuxième groupe européen de l'hôtellerie restauration qui regroupe Bleu marine, Kyriad, Campanile, Première classe, Nuit d'hôtel et Côte à côte, dont la vocation sociale est bien improbable (*Politis*, 16/12/2004). On est bien obligé de constater que, selon les variables quantitatives très diverses, la qualité des traitements est notablement différente et varie de l'accompagnement personnalisé à l'abattage anonyme.

Il faut donc différencier la situation de la capitale de celles généralement présentes dans les villes moyennes de province: les volumes de demandes ne sont pas les mêmes

tout comme les formes de réponses offertes. Cependant, même si ces différences quantitatives sont indéniables, elles ne déterminent pas pour autant obligatoirement les choix associatifs, rien ne forçant les institutions, sinon leurs choix propres comme structures, à évoluer vers le gigantisme et vers la dévalorisation de leurs prestations.

A Paris même, de petites associations préfèrent conserver leur mode de traitement singulier et adapté à l'échelle du territoire (quartier, paroisse) sur lequel elles pensent pouvoir garder la maîtrise: les personnes qu'elles rencontrent régulièrement à la rue sont alors connues et un lien durable se construit qui dépasse, comme forme de sociabilité, le cadre trop souvent allusif et bref de l'aide habituelle. Tout un étayage relationnel, psychologique et parfois affectif est ainsi construit, en liaison avec le travail social, au sein duquel le sans-logis est accompagné comme «personne» à part entière. Bien souvent, ces petites associations choisissent cette forme d'aide, sur la capitale, sans pour autant s'engager dans l'hébergement ou l'alimentation assurée par d'autres structures avec lesquelles elles sont en relais.

A l'inverse, à Paris, les grandes institutions caritatives et humanitaires, en pratiquant une fuite en avant dans le gigantisme des structures d'«urgence», répondant ainsi à la demande des pouvoirs publics, œuvrent à l'encontre de la qualité relationnelle individualisée et de la sociabilité. Ce travail à l'abattage, incité par la logique de l'«urgence sociale» et de ses financements, produit l'inverse de ce qu'il prétend: l'insécurité des personnes, leur anonymisation, l'absence de construction d'un lien continu – cohérente avec le fait que «l'on fait dans l'urgence, les sans-abri ne doivent pas s'attacher» selon un responsable d'un centre du Samu Social de Paris – impossible à établir avec un nombre très limité de nuitées, l'administration de soins qualifiés de «vétérinaires» par un bénévole, la distribution d'une nourriture trop souvent inadaptée aux mangeurs, restent récurrents et expliquent en partie la réticence des sans-abri à y participer.

En province, sans être pour autant idyllique, le travail associatif en réseau se situe au plus près des personnes et œuvre, sans doute à partir de «bricolages» permanents, à apporter des solutions singulières et plus durables: CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), travailleurs sociaux et tissu associatif assurent ainsi des prises en charge globalement plus qualitatives que dans la capitale. C'est le cas en matière de logement mais aussi pour l'alimentation et les soins.

A travers ces deux approches, une évolution en cours est perceptible qui n'est pas sans rapport avec la métamorphose des structures elles-mêmes prises dans la situation de concurrence et les choix que ces dernières font. On peut se demander si ceux-ci ne traduisent pas la coexistence et parfois l'antagonisme de deux manières de penser l'aide aux sans-abri: l'une s'inscrivant dans la tradition caritative ou philanthropique, telle que B. Geremek (1987) en a étudié les racines, privilégie la qualité du rapport à la personne et la «compréhension» empathique de sa situation de souffrance; l'autre, plus dans la modernité et la logique du traitement humanitaire, choisit l'efficacité supposée d'un pragmatisme d'intervention appliqué au plus grand nombre. A travers ces deux approches, une évolution en cours est perceptible et elle n'est pas sans rapport avec l'évolution des structures elles-mêmes prises dans la situation de concurrence et de performance de ce qu'il faut bien appeler un marché. Cette logique, importée par l'humanitaire dans sa manière d'aborder et de traiter ses terrains d'action initiaux, a suscité depuis une quinzaine d'années l'obligation d'une adaptation des anciennes structures caritatives dans le même sens. De l'artisanat associatif, nombre de celles-ci sont passées à l'entreprise humanitaire en développant le secteur de la communication (chargé de communication, site internet, lettre électronique mensuelle, etc.) adapté à leur évolution. C'est dans ce mouvement que se sont modifiées tant l'organisation de la collecte des dons que la gestion même des populations pour lesquelles ces dernières mobilisent tant les fonds publics que privés.

Un changement de donataire

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que, dans la destination du don, les pratiques sociales ont évolué notablement dans les derniers lustres. On est passé du don direct au don médiatisé par une association ou une institution, ce qui revient à s'apercevoir finalement qu'on a changé de donataire. De fait, c'est l'association ou l'institution qui s'est peu à peu couramment substituée au sans-logis, et ceci en son nom.

Les raisons de ce changement sont multiples: le contact direct initial qui engageait un lien social effectif – via le don lui-même – entre le donateur et le donataire, et qui nécessitait la gestion personnelle d'un rapport social avec le plus démuné, a peu à peu disparu ou s'est réduit à une rare obole furtive, dénuée de toute expression de sociabilité. Parallèlement, et à l'instigation des associations et institutions, s'est mise en place une logique de don qu'elles

captent directement au nom des plus démunés et pour ces derniers. Dans ce transfert, il est à remarquer que ces structures endossent plusieurs rôles:

- Celui tout d'abord de destituer définitivement le pauvre de toute capacité à gérer ce don à son profit. A la remarque récurrente, aux fondements idéologiques, du donateur qui ne donnerait pas directement au SDF «car il va en profiter pour boire» et dilapider ainsi son obole, les institutions répondent en abondant dans le même sens pour conforter cette idée et rassurer le donateur sur l'usage raisonnable et pertinent qu'elles-mêmes sauront faire de son don pour, et malgré, le SDF lui-même. S'établit ainsi l'idée d'une tutelle indispensable et nécessaire qu'elles s'offrent d'assurer pour les plus démunés, même si elles substituent, dans cet exercice, ce qui leur serait «utile» et «nécessaire» à ce qui serait «bon» pour eux, ce qui n'est pas exactement la même chose. Cette dénegation de toute responsabilité à gérer ce qui les concerne n'est pas sans contradiction avec l'antienne qu'elles invoquent par ailleurs de les «responsabiliser».

- Celui d'assurer elles-mêmes le contact avec les démunés et, du même coup, d'en décharger le donateur. Mais de quel allègement véritable s'agit-il ici si ce n'est l'économie d'un rapport social direct, malaisé car ambigu, autour de ce don: l'adresse d'une demande personnelle d'aide formulée par le sans-abri suscite un malaise qui mobilise en retour toute la panoplie des représentations sociales – du «bon» au «mauvais» pauvre, en passant par la critique politique de la responsabilité de l'Etat trop ou insuffisamment «providence» – sans parler des aspects physio-psychologiques qui accompagnent inéluctablement ce rapport avec lui (intimidation, peur, dégoût, etc.). Le plus démuné, dans son altérité sociale et personnelle, disparaît ainsi du champ des contacts sociaux au profit d'institutions avec lesquelles l'échange avec le donateur se fait dans un «entre soi» bien séant et normé. Dans cette médiation du don, le plus démuné perd sa consistance humaine pour ne gagner que l'image construite que ces structures voudront bien en donner lors de leurs campagnes de collecte.

- De plus, ces institutions, via les «bénévoles», assurent une seconde substitution intéressante dans le don aux pauvres: comme intermédiaires du «don», elles se substituent au donateur qu'elles sont censées représenter dans la restitution. De fait, ce sont eux, les «bénévoles», qui sont censés assumer les aspects physio-psychologiques de la relation à l'autre pauvre, les «dangers» réels ou imaginaires de celle-ci, et enfin le poids des représentations sociales

évoquées. Cependant, dans ce processus, se renforcent, pour le donateur initial, à la fois l'«étrangeté» de plus en plus grande d'un pauvre qui n'est plus présent mais seulement évoqué, représenté et, parallèlement, la satisfaction d'avoir pu «acheter» ainsi un «je n'en veux rien savoir», une dénégation du traitement de son réel, fondée sur la croyance en une efficacité institutionnelle supposée. Il est à remarquer que cette dernière n'est construite, là aussi, que sur des effets de «communication» (par affichage, revues distribuées, *mailing* personnalisés et relances téléphoniques ou informatiques) maîtrisés par ces institutions. Quant aux «salariés» de ces dernières, leur évocation ne peut que garantir le sérieux de la prise en charge dans cette aide, ce qui accentue l'idée fautive mais répandue que la pauvreté relèverait d'un «pathologique» social nécessitant un savoir-faire et une formation particulière pour le traiter. Or, de même qu'il n'y a pas de pathologie médicale spécifique aux sans-abri, il n'y a que des pathologies extrêmes et cumulées par la vie à la rue et l'absence de pouvoir prendre soin de soi à cause de la misère. Il n'y a pas non plus, hors certaines pathologies mentales spécifiques, de difficultés relationnelles qui justifieraient le recours à des «spécialistes» de ces populations. Que la pensée de l'inverse arrange tout le monde relève plus des représentations dominantes que de la pertinence effective: c'est plus la dénégation «citoyenne» de toute solidarité mécanique avec les sans-abri – mais aussi avec les handicapés mentaux, et autres catégories marginalisées – qui est ici à soigner, comme «pathologique» social, que ces populations elles-mêmes! Les pétitions de citoyens que reçoivent les maires contre les ouvertures de lieux d'accueil ou de logements pour ces diverses populations attestent assez de l'ostracisme social généralisé qui aggrave leur état pour s'interroger sur le confort qu'il y a, en contrepartie, à instaurer une «spécialité» d'intervention désignée et assignée à en traiter les effets. Ainsi, non contents de produire de la marginalité, les rapports sociaux de domination enracinent l'idée qu'il faille déléguer à d'autres, «bénévoles» et salariés, la spécialité de s'en occuper. C'est dans ce terreau idéologique que les institutions d'aide aux plus démunis s'enracinent, sans véritablement le remettre en question puisqu'il les justifie et les légitime.

- La croyance aveugle du donateur en l'efficacité institutionnelle offre également la garantie que nul d'entre eux n'aille vérifier l'efficacité de son don en allant dormir dans les hébergements d'urgence, partager la pitance des soupes du cœur, se faire soigner dans les «antennes» sanitaires ou visiter seulement les «vestiaires» où s'habillent

les sans-abri. Si cela ne lui est pas interdit, la logique qui préside à son attitude le rend improbable de fait. Il fait confiance parce que cela l'arrange surtout de ne pas avoir à fréquenter ces lieux et laisse ainsi, de fait, l'institution responsable du contrôle de l'efficacité de son don.

- Enfin, en plus de l'ensemble de ces allègements relationnels non négligeables, l'institution délivre, via les reçus qu'elle est attentive à envoyer avant les déclarations d'impôts annuelles, un allègement fiscal supplémentaire (75 % des versements retenus dans la limite de 470 euros, soit une réduction maximale de 352 euros) au donateur qui ne peut en attendre autant du SDF auquel il donnerait directement. Cette perte fiscale, pour l'État, est donc à comptabiliser avec les aides qu'il accorde à ces associations et institutions, tout comme la défiscalisation des legs dont ces dernières sont à même de bénéficier (et qu'elles sollicitent activement en étant présentes régulièrement dans les différents «salons» ou manifestations notariales ouvertes au public).

L'accumulation de ces bénéfices différents n'est sans doute pas pour rien dans l'ampleur et la dynamique du phénomène. Les associations démontrent d'ailleurs avec succès l'efficacité de leur gestion en mettant en évidence la part indispensable que, en tant qu'intermédiaire du don, elles sont obligées de prélever, comme structures, pour mieux encore «servir» le plus démuné.

Leurs bilans sont positifs et la part revenant aux plus démunis est constante sinon en augmentation. En se développant, leurs fonds propres augmentent (dons, legs) dont une gestion éclairée et par capitalisation dépasse la simple valorisation des bénévoles. Si les financements publics persistent, ils se réduisent parfois (de 30 % dernièrement) ce qui motive certaines de ces institutions à s'investir de plus en plus dans des partenariats avec les entreprises.

Pour cela, elles mobilisent directement ces dernières auxquelles elles offrent, en contrepartie de leur aide financière ou technique, d'une part des réductions fiscales: les dons versés par les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés ouvrent droit à une réduction d'impôt de 60 %, dans la limite de 0,5 % de leur chiffre d'affaires. Lorsque cette limite est dépassée au cours d'un exercice, la réduction d'impôt peut être étalée sur les cinq exercices suivant l'année du don, après prise en compte des versements effectués lors de chacun de ces exercices, et sans que le plafond (0,5 % du CA d'exercice) ne puisse être dépassé.

D'autre part, elles offrent surtout à ces dernières un visage «social» ou «un supplément d'âme» qui permet de farder leurs turpitudes anti-sociales: les exemples abondent qui attestent de ce bicéphalisme où humanitaire et répressif cohabitent sans poser de contradictions éthiques: par exemple, la RATP (Régie Autonome des Transports Parisiens) lance en 1993 les opérations «coup de pouce» largement médiatisées (mais dont on n'aura aucune évaluation des résultats) en faveur de la réinsertion des SDF (Soutrenon 2001), au moment où sa cellule «design» a un cahier des charges définissant la conception de sièges indétournables par les «indésirables». Ou encore EDF (Electricité de France) participe au GIP (Groupement d'Intérêt Public) du Samu Social et coupe régulièrement l'électricité pour impayés, à l'entrée de l'hiver, aux plus précaires.

Ces institutions utilisent aussi bien la structure du statut d'association que celle de GIP avec ces partenaires autrement sérieux sur le plan économique. Ceci n'est qu'un premier rapprochement qui ouvre la voie à beaucoup d'autres: «L'Observatoire sur la responsabilité sociétale des entreprises (ORSE) vient d'organiser au siège du MEDEF [Mouvement des Entreprises de France] une conférence, bien dans l'air du temps, sur les «Partenariats stratégiques ONG-entreprises». Les réunions de ce type foisonnent.» (Ryfman 2005) L'auteur démontre que la part des entreprises dans le total des ressources privées des ONG françaises progresse régulièrement: «Elle comptait pour à peine 10 % en 2001 alors qu'elle atteint 14 % en 2003. Mais la collecte de fonds auprès des individus pèse, elle, 74 %. La participation des entreprises variait en outre d'une ONG à l'autre, depuis 0,4 % pour Médecins du Monde et 3 % pour Médecins sans Frontières, à 10 % pour Action contre la Faim (ACF). Ces chiffres devraient progresser en 2005, le tsunami ayant suscité une forte mobilisation du côté des entreprises, dont les ONG ont largement bénéficié. ACF a reçu par exemple 3,15 millions d'euros d'Universal et 400 000 euros de Système U.»

L'attitude rassurante de l'attachement à rester dans le «politiquement correct», leur savoir-faire et leur poids économique de moins en moins négligeable rendent ces ONG de plus en plus «fréquentables» par les grandes entreprises. Une enquête du *Figaro* du 2 / 12 / 2005 révèle qu'au niveau mondial, leur budget en 2002 représentait 1 600 milliards de dollars et que «si les organisations humanitaires étaient un pays [...] elles seraient la cinquième plus grande économie du monde».

Du bon usage de l'éthique

Comme il se doit, chaque fois qu'il est question de don et d'aide, un cadre moral doit servir de norme à la monétarisation de la compassion. A l'époque de la toute puissance du caritatif, la référence à un «bien-pensant» implicite, incarné généralement par une personnalité religieuse (la religion garantissait sinon de l'escroquerie du moins de l'usage du don selon une idéologie spécifique), permettait d'offrir ce cadre. Personne n'allait mettre en doute le dévouement d'une église (ou de ses œuvres) qui, tout en s'appuyant sur la logique des nantis, s'affirmait proche des pauvres et de leur misère, sans pour autant offrir le risque de remettre en cause, en quoi que ce soit, l'ordre en place des rapports sociaux de domination. Personne n'allait non plus vérifier la qualité de l'aide à ces derniers, les représentations chrétiennes étant suffisamment attachées à ne pas rendre celle-ci confortable au point de susciter, chez Job, le désir de l'entretien de la permanence de son état.

Avec les évolutions évoquées *supra*, ce «bien-pensant» implicite, n'a vite plus été suffisant: les sommes en jeu n'étant plus les mêmes, les organisations dépassant rapidement l'aide de proximité pour embrasser un champ d'intervention de plus en plus géographiquement étendu et anonyme, la laïcisation de ces structures (pour élargir l'aire de chalandage) s'imposant, il a bien fallu trouver une garantie autrement plus crédible à offrir aux donateurs. Et ceci d'autant plus quand ces structures humanitaires et désintéressées se mirent à partager la table des entreprises qui, aussi «socialement responsables» qu'elles le prétendent, s'assignent avant tout le profit comme objectif, surtout quand elles privilégient l'enrichissement des actionnaires au détriment des salariés.

Les entreprises pétrolières, les premières, à la suite de diverses marées noires et scandales, «grâce à leur code d'éthique fabriqué maison [...] entendent se prémunir contre les campagnes de dénonciation menées par les associations et les médias, en restant maîtres du jeu» (Le Goff 2001). Cet usage de l'éthique, non désintéressé et très utile, fera florès. Les associations et entreprises humanitaires, plus que les autres, comprendront très vite l'intérêt d'une telle référence pour le marché, à l'apparence morale, qui les occupe. Leur logique reposant sur le credo politiquement rassurant selon lequel il s'agit de remédier à la pauvreté comme effet sans changer les causes qui la produisent, cette attitude de tolérance coupable avec la logique de domination laisse toute liberté à cette dernière de se perpétuer et, *ipso facto*, de justifier ainsi l'intervention humanitaire *ad libitum*.

L'éthique surgit ainsi à deux niveaux chez elles: nombre d'entre elles font signer une «charte d'éthique» interne aux bénévoles qui s'engagent. Or l'analyse transversale que nous avons faite de ces «chartes» révèle qu'elles sont toutes curieusement à sens unique: elles engagent les bénévoles qui les signent vis-à-vis des associations sans engager ces dernières vis-à-vis d'eux. Curieux sens de l'éthique que celui qui, derrière le montage d'affirmations on ne peut plus compassionnelles et humanitaires, dément dans sa forme même la mise en pratique de ces dernières envers des personnes qui viennent œuvrer, gratuitement, à la même cause. Chapeautant le tout, un «Comité de la charte d'éthique», garantit le donateur... qui ne se doute pas qu'il est composé de représentants de chaque association et entreprise adhérentes. Comme si la multiplication de ces représentants, à la fois juges et parties, apportait une garantie d'éthique quelconque à cette structure fondée et soudée par une entente préalable et permanente.

Or, à quoi servent ces affirmations multiples, ces recours à l'éthique sinon à élaborer une opacité supplémentaire au nom de la transparence morale revendiquée? Loin de révéler les dérives inévitables, ces structures d'éthique sont là plus pour dissimuler au public, derrière une dignité supposée et inaltérable, les pires manœuvres possibles. On évoquera à ce propos, par exemple, la Fondation Raoul Follereau qui, alors que la lèpre a été éradiquée grâce à ses interventions antérieures, s'est mise à financer, sans que les donateurs en soient avertis, la lutte contre la lèpre «morale» (avortement, homosexualité, etc.) (*Le Canard enchaîné*, 2/01/2002 et 6/02/2002). S'il y a, comme pour les entreprises, des «conseils» et «audits» en éthique, on peut donc se demander, avec J.-P. Le Goff (2001), qui contrôlera les contrôleurs de l'éthique et la qualité éthique de leurs prestations?

On constate ainsi une instrumentalisation de l'éthique dont la revendication est déjà dévoyée, en amont, par le bicéphalisme évoqué et devenu courant. Si la question de l'éthique doit se poser à un moment, c'est bien à celui où l'on peut affirmer ou pratiquer une chose et son contraire sans éprouver la moindre gêne. C'est bien également au moment où, même si les ONG se dotent de «strictes normes internes interdisant certains partenariats» (Ryfman 2005), elles cèdent quand même au charme de nombre de sirènes affiliées au MEDEF. Se retrancher après cela derrière l'éthique ressemble étrangement à un pacifisme qui se contenterait de la Convention de Genève et de la «moralisation» d'une guerre «propre». Il y a là un faux-semblant d'éthique qui ne laisse pas d'inquiéter justement par ce qu'il s'érige en éthique de référence et démontre, dans sa construction même et son exercice, sa tartufferie.

Il reste enfin à cerner la dimension «qualitative», toujours obscure dans les bilans de ces institutions, du service comptabilisé quantitativement. De fait, si les bilans certifiés par des commissaires aux comptes peuvent attester, de manière comptable, de la destination des investissements dans les multiples champs (hébergement d'urgence, soins, distribution alimentaire, aide sociale, etc.), ils ne peuvent rendre compte de la «qualité» effective des prestations réelles: de cela, seuls les «bénéficiaires» sont à même de témoigner avec quelque objectivité soit dans leurs commentaires soit à travers leurs comportements, ce qui sera abordé *infra*.

Ainsi s'éclaire un dispositif qui finalement dispose de toutes les accréditations pour instrumentaliser légalement les plus démunis en les rendant en fin de compte rentables: ainsi traités, ces derniers en viennent à générer une économie propre, avec ses financements, ses acteurs, ses structures et, enfin, son marché concurrentiel et dynamique. Bien plus, grâce à eux, on recycle avec profit des bâtiments obsolètes (pour leur hébergement), des denrées invendables (pour leur alimentation), des vêtements désuets (pour les vêtir), toutes choses qui ne coûtent rien mais rapportent des bénéfices secondaires non négligeables et qui justifient, s'il en était besoin, la validité économique de leur traitement social actuel. Il faut savoir, par exemple, que sur les milliers de tonnes de vêtements ainsi collectés gratuitement au nom des pauvres, et triés par une majorité de bénévoles, un infime pourcentage de ceux-ci finissent dans les vestiaires pour les SDF. La majorité est revendue soit en France dans le cadre caritatif, soit à des revendeurs vers les pays de l'Est et l'Afrique, soit (pour ce qui est trop abîmé) comme fibres recyclables par des industriels. Les profits générés par ces marchés, à partir d'une matière première gratuite et d'une main d'œuvre également en grande partie gratuite, sont des bénéfices que ces associations encaissent sans pour autant acheter en contrepartie aux SDF les chaussures et les ceintures qui font cruellement défaut dans ces vestiaires. En tout état de cause, l'amendement Emmaüs qui proposait une taxe sur les vêtements neufs visait plus à préserver cette association (qui traite plus de 55 % des 100 000 tonnes annuelles avec 3 000 emplois précaires créés) des importations textiles chinoises que les pauvres eux-mêmes.

Tout cela est finalement réconfortant à condition d'éviter une question essentielle liée à l'absence d'obligation de résultat de ces entreprises humanitaires: que deviennent les plus démunis au terme de ces efforts faits pour eux, au-delà de la prospérité économique de ce traitement? Question sans doute embarrassante puisque peu nombreux sont ceux qui osent la poser alors qu'elle est essentielle et

qu'elle reste, obstinément, sans réponse véritable, statistiquement argumentée, tant sur leur réinsertion supposée que sur leur mortalité sans nul doute importante.

Dits et non-dits des «bénéficiaires»

Face au débordement, surtout hivernal, d'enthousiasme humanitaire envers les SDF, certains comportements et remarques de ces derniers peuvent surprendre. Même par très grand froid, nombre d'entre eux refusent de rejoindre les CHU malgré l'insistance des maraudes diverses et la persuasion constante de la BAPSA (Brigade d'Assistance aux Personnes Sans Abri). Cette obstination récurrente surprend le citoyen vigilant qui, médiatiquement matraqué par l'impérative nécessité d'appeler le 115, s'exécute. Ne comprenant guère l'obstination de certains à rester ainsi à la rue, il n'est pas loin d'adhérer à l'idée de la nécessaire «psychiatisation» majoritaire de ces sans-abri, largement diffusée par certains auteurs (Declerck 2001). Ce ne peut être que des «fous». Si c'est vrai pour certains, ce n'est pourtant pas le cas pour la majorité.

Nombre d'entre eux, à partir d'une expérience personnelle antérieure de la qualité de ces CHU, refusent maintenant de les rejoindre; certains, car ils ont un chien dont ils ne veulent pas se séparer pour regagner ces abris majoritairement dépourvus de chenils. La plupart car ces lieux n'assurent pas leur sécurité physique ni celle des rares biens personnels qu'ils possèdent: «On s'y fait voler et agresser. Certains en profitent pendant que l'on dort...» Papiers personnels, chaussures, sont l'objet d'une convoitise constante – ne parlons pas de l'argent du RMI (Revenu Minimum d'Insertion) lorsque ce dernier vient d'être touché –, tout comme est récurrent l'établissement de rapports de forces physiques où l'appartenance ethnique et culturelle (de sans papiers obligés de se rabattre sur les CHU) soude des solidarités de bande contre des individus qui n'en peuvent mais. A cela s'ajoute la difficile promiscuité des bruits nocturnes et des odeurs. Les SDF évoquent la contagion toujours possible dans une communauté au spectre épidémiologique chargé – «on y attrape n'importe quoi». Déjà à l'hôpital, c'est le cas avec les maladies nosocomiales, alors en se basant sur les rapports épidémiologiques de l'Observatoire du Samu Social de Paris, du temps où ils paraissaient, on ne peut guère leur donner tort.

De plus les horaires mêmes de ces CHU (ils ferment à 6h30 le matin pour ne rouvrir qu'à 17h30–18h et n'accueillir que jusqu'à 22h) sont difficilement compatibles avec l'exercice

des «petits boulots» accessibles dans le cadre de la réinsertion ou exercés par les «travailleurs pauvres»: travaux dans la restauration, dans le nettoyage, etc.

A ces remarques concernant l'accueil nocturne s'ajoutent celles relatives aux lieux de distribution alimentaire. Si certains d'entre eux se sont orientés vers une formule de cafétéria (en relation avec la SODEXHO, numéro un mondial de la restauration collective), ceux qui continuent d'offrir une alimentation issue des banques alimentaires suscitent les mêmes réserves de la part des usagers: l'absence de rééquilibrage en produits frais (légumes, fruits), le recours aux aliments issus des stocks d'invendables donnés par les industries agro-alimentaires (pour défaut de *packaging* ou dépassement de la date limite de vente), ceux en provenance des surplus alimentaires européens, etc. sont des faits récurrents qui, joints à bien d'autres campent une situation déficitaire à bien des égards que nous avons analysée en détail (Amistani et Terrolle 2006).

Avec les ESI et l'accueil diurne, d'autres critiques se manifestent. Outre la contradiction entre leur ouverture aux plus désocialisés et leur évitement, dès l'entrée, de l'accueil de ceux-ci (trop alcoolisés, trop violents, trop prostrés ou inquiétants), ils se laissent facilement submerger (bien qu'«officiellement destinés aux populations sans-abri, possédant la nationalité française et entrant dans le cadre du recours au droit commun») par l'accueil des sans papiers (Clot 2005). Si la violence de la rue reste à la porte, à l'intérieur règne une violence symbolique faite d'obligations multiples, d'humiliations personnelles, de veulerie nécessaire pour solliciter et tenter d'obtenir, de la part des «accueillants», l'indispensable dans l'urgence (un hébergement le soir, alors que les structures parisiennes sont saturées), sans jamais s'énerver devant les refus réitérés ou les manières d'être éconduits qui renvoient toujours à demain l'obtention possible de quelque chose.

Face à ces dispositifs dans lesquels il faut sans cesse justifier sa présence et sa demande, endosser l'attitude humble du quémandeur, supporter la perte de son identité (par le tutoiement, l'usage de son prénom) et qui, en fin de compte, n'offrent pas ce qu'ils prétendent, nombre de sans-abri préfèrent «se débrouiller» autrement.

Ils tentent, pour cela, d'utiliser les espaces publics, la rue, les centres commerciaux (Zeneidi-Henry 2002), où ils se heurtent sans cesse aux vigiles, aux forces de police quand les aménagements urbains dissuasifs ne les ont pas découragés d'y trouver une place. Certains, dans des abris de fortune

(urbains ou dans les bois péri-urbains), tentent de gérer une vie «normale»: ils «bricolent» une cuisine, avec un lieu de chauffe, une réserve d'eau, dans laquelle, avec des produits donnés ou récupérés, ils maintiennent une syntaxe culinaire cohérente et des rites de commensalités rudimentaires. D'autres préfèrent assurer leur sécurité nocturne seuls, grâce à l'usage de lieux résiduels urbains (recoins dans un sous-sol, dans un parking; accès toléré par un gardien, sous un escalier dans un immeuble, entre une heure tardive de coucher et une heure matinale de lever, à condition d'une extrême discrétion). Enfin les tentes «igloo» de Médecins du Monde supplantent, cette année, le «confort» des cartons par ailleurs toujours employés pour s'abriter dans la rue. D'autres, les plus jeunes, ne bénéficiant pas du RMI (les 18-25 ans ne peuvent y prétendre), «font la route» ou «zonent», se faisant sans cesse éconduire des centres-villes, en négociant au minimum leurs interactions avec les dispositifs d'urgence, sans contrepartie d'engagement ou de contrat moral avec ces derniers. Ils trouvent dans des squats de plus en plus rares la possibilité de construire un bref lien social avec d'autres habitants de la ville, via divers services (nattage, musique, etc.).

Cependant, les interstices urbains sont de plus en plus exceptionnels, les friches de moins en moins nombreuses, et les immeubles susceptibles d'être squattés de plus en plus rapidement détruits à cause du dynamisme du marché de la construction. Les gares sont depuis dix ans l'objet d'une surveillance sécuritaire permanente qui interdit leur présence. La ville devient de plus en plus difficile à vivre pour ces marginaux qui refusent d'entrer dans la logique des dispositifs d'urgence. En banlieue, «la pression» est moins forte même si elle commence à se manifester: quelques-uns tentent d'y négocier une place discrète, un abri provisoire. Mais la banlieue, de par ses formes de bâti (pavillonnaire, grands ensembles, sites industriels), n'offre guère d'espaces «discrets» ou «secrets»; de plus, les occurrences indispensables à la pratique de la «manche» n'y sont pas favorables.

Beaucoup de ces sans-abri ont épuisé les illusions de l'aide d'urgence et touché aux limites des démarches vaines et épuisantes pour accéder à ce qu'elle est censée offrir. «Trois nuits ici et c'est fini... il faut recommencer ailleurs et c'est toujours pareil.»

De fait, la saturation du système (sur la capitale), la complexité des dispositifs, la seule «bonne volonté» des bénévoles, l'arrogance de bien des salariés du social (souvent issus d'un parcours similaire à celui des «bénéficiaires» [Clot 2005]), sans compter l'humiliation permanente pour «arriver à rien» (la réinsertion promise ne débouche

exceptionnellement que sur des emplois précaires et mal rémunérés, empêchant d'envisager de «repartir d'un bon pied»), démontrent les limites réelles des politiques sociales actuelles envers les plus démunis.

Ceux qui tentent ainsi d'éviter une prise en charge souvent défaillante inquiètent les travailleurs sociaux et les institutions d'aide en ce qu'ils échappent au maillage social mis en place. Ils ne sont pas dans les «fiches» du Samu social (établies systématiquement lors de chaque prise en charge et gérées informatiquement), pas plus que dans celles plus officielles des travailleurs sociaux ou des autres institutions. Si ces fiches témoignent de l'activité de ces structures, elles n'attestent pas moins un fichage régulier des plus démunis dont les diverses connexions informatiques ne sont pas inexploitable. A une époque où l'on s'inquiète de dépister l'insécurité due au comportement dès la maternelle, il est évident que ce maillage est un outil fort utile pour assurer un contrôle social et policier efficace des plus démunis. Sous cet angle, en regard des limites manifestes dont les politiques d'urgence témoignent, il n'est pas incohérent de penser que ces dernières trouvent là, finalement, leur pleine et véritable utilité. Tout est donc prêt, tel que l'annonçait Loïc Wacquant (1999: 117-123) pour réaliser «le glissement du social au pénal» cher à l'ultra-libéralisme: de fait, la loi de Sécurité intérieure (du 18/03/2003) et ses décrets sont applicables, et l'outil informatique ne peut avoir ainsi que du grain à moudre.

Jeux de rôles

Du donateur initial, via l'institution humanitaire avec ses bénévoles et ses salariés, au «bénéficiaire» final, les jalons principaux de cette gestion des plus démunis sont en place. Or, comme on l'a vu, la posture du donateur et le rapport virtuel qu'il entretient, via son don aux ONG, avec le plus démuné, n'est pas loin, dans la dénégation dont il témoigne, d'une imposture laissant toute liberté à l'institution pour en gérer l'application. La même imposture anime le partenariat d'entreprises que ces associations sollicitent. C'est donc bien ces dernières qui, dans la chaîne opératoire de ce rapport social d'aide, occupent la place centrale et opérationnelle du dispositif. Si en leur sein le rôle des professionnels peut être évalué à l'aune de leur qualification, certains témoignent, comme cet ancien salarié du Samu Social, que «sur le terrain, tous les salariés sont en CDD [Contrat à Durée Déterminée]. On est mal payés, jamais reconnus» (*Politis*, 16/12/2004). Il faut monter au sommet de la hiérarchie pour constater, sans surprise, une inversion de ces tendances.

Le statut et le rôle des bénévoles restent pour le moins ambigus. Héritage d'une tradition caritative, incarnation d'une «solidarité» volontariste plus moderne, la posture du bénévole en regard d'une société qui réserve de plus en plus les espaces publics urbains aux consommateurs plutôt qu'aux citoyens, qui s'affirme sans cesse dans la réalité de rapports préférentiellement marchands, fait poser question. Exploité par l'association, thuriféraire de ses principes, aliéné sans contrepartie à la charte d'éthique interne, le bénévole atteste, de manière emblématique du désintéressement économique que l'association se plaît à revendiquer. Se plaçant d'entrée de jeu en dehors de tout «marché», il s'implique et s'applique à tenter d'estomper les conséquences socialement et écologiquement catastrophiques issues de la logique du profit. Nettoyage de plages souillées par des groupes pétroliers aux profits faramineux, aide aux victimes du «dégraissage» permanent d'entreprises surtout soucieuses des profits de leurs actionnaires, les investissements du bénévole sont-ils la preuve qu'il existerait un monde angélique fondé sur d'autres ressorts que le profit? Ce n'est pas pourtant ce qu'il dit même si certains évoquent un amour qui transcenderait l'exploitation de l'homme par l'homme ou un partage tel de la souffrance des plus démunis qu'il transmuterait cette dernière en rédemption définitive. L'absence d'analyse socio-économique dont il témoigne n'a d'égal que l'absence de tout questionnement pouvant évoquer une quelconque logique qui s'emploierait à socialiser les pertes pour mieux privatiser les bénéfices. Le bénévole est hors de cela tout en œuvrant au cœur de cela.

Il faut donc chercher ailleurs les motifs de son engagement et analyser alors ce dernier comme un alibi qui ouvrirait, sous couvert de l'aide qu'il apporte, à la satisfaction d'autres désirs qui le concernent. Ceci expliquerait justement l'intérêt d'un engagement si désintéressé. Dans sa thèse sur ce sujet, B. Eysermann (2004), pourtant peu suspecte par ailleurs d'être exagérément critique, a compté le temps passé par les bénévoles auprès des SDF lors des tournées de nuit du Secours Catholique à Marseille. Ce dernier ne représente que 26 à 32 % du temps total de l'activité et, rapporté au nombre de SDF rencontrés dans cette tournée, à une minute trente à deux minutes trente passées avec chacun. Si, dans ce cadre, le bénévole «a l'impression de converser avec le sans-abri» et où «on reste dans le superficiel essentiel pour le bénévole» (Eysermann 2004: 225), tout se passe comme s'il s'agissait au contraire pour lui, surtout, de «tisser du lien social» avec d'autres bénévoles, en parlant entre soi. Le bénévole aura donc toujours des motifs autres, inavoués, pour s'aliéner à ceux qu'il revendique ouvertement. Ceci explique également

pourquoi le SDF occupe une place si ambivalente dans ses actes et ses dires comme objet d'amour mais aussi de haine, objet de service comme de maltraitance.

Il reste, en fin de production de cette gestion, la figure si ironiquement nommée du «bénéficiaire». Si chacun, tout au long de cette chaîne, tire des bénéfices divers du rôle auquel il contribue, on peut se demander quels sont véritablement les siens. Il sert sans nul doute d'alibi indispensable à chacun et au marché qui prétend lui venir en aide. Tant que l'on ne saura pas plus précisément ce que deviennent les SDF, ce marché aura beau jeu de se développer et de prospérer sur l'illusion d'une performance d'autant plus évoquée qu'elle n'est jamais véritablement démontrée.

Sans nul doute faudrait-il substituer à l'éthique philanthropique qui justifie ainsi ce marché, un respect radical des droits sociaux (droit au logement, à la santé) largement bafoués. Cela relève des hommes politiques qui ont déjà prouvé, avec le vote, en 1999, de la loi CMU (Couverture Maladie Universelle), qu'ils pouvaient témoigner d'une volonté réelle dans ce sens. Cependant il faudrait également que ces dispositions soient respectées par les divers professionnels: or le Fonds de financement de la CMU vient de rendre publique une étude selon laquelle 41 % des médecins spécialistes et 39 % des dentistes refusent de recevoir un patient bénéficiant de la CMU (*Le Monde*, 24/06/2006, p. 11). Les sanctions ne dépassant pas le rappel à l'ordre déontologique, ces pratiques ne sont pas près de disparaître. Il faudrait enfin que s'inverse l'ostracisme social qui frappe les plus démunis et qui témoigne, avec violence, du déni de leur citoyenneté. En cela, la radicalisation des rapports de domination actuels qui animent les structures de nos sociétés «développées», la dogmatisation du «profit» comme seul dieu auquel il faille sacrifier, ne peuvent que produire et désigner toujours plus les plus démunis comme les boucs émissaires sacrificiables à notre «cohésion sociale» (Girard 1972; Terrolle 1995).

BIBLIOGRAPHIE

- AMISTANI Carole, TERROLLE Daniel
2006. «L'alimentation des sans-abri: entre autonomie et dépendance». *Anthropology of Food* (à paraître).
- CLOT Anaïs
2005. *Accueillir la misère dans les associations caritatives contemporaines. Etat sur les accueils de jour pour sans-abri*. Paris: Université René Descartes-Paris V, Master 2 «Sociologie des sociétés contemporaines», juin, 124 p.
- DAMON Julien
2002. *La question SDF*. Paris: PUF.
- DECLERCK Patrick
2001. *Les naufragés. Avec les clochards de Paris*. Paris: Plon.
- EYSERMANN Béatrice
2004. *L'œuvre des donateurs de temps dans notre société. Bénévoles et salariés de l'humanitaire dans une association marseillaise*. Thèse d'anthropologie, Aix-Marseille 1, novembre, 325 p.
- GARNIER-MULLER Annie
2000. *Les inutiles*. Paris: Editions de l'Atelier.
- GABORIAU Patrick, TERROLLE Daniel (dir.)
2003. *Ethnologie des Sans-logis. Etude d'une forme de domination sociale*. Paris: L'Harmattan.
- GEREMEK Bronislav
1987. *La potence ou la pitié*. Paris: Gallimard.
- GIRARD René
1972. *La violence et le sacré*. Paris: Grasset.
- GUILLOU Jacques, MOREAU DE BELLAING Louis
1999. *Misère et pauvreté*. Paris: L'Harmattan.
- LE GOFF Jean-Pierre
2001. «L'éthique en stock». *Le Monde, Economie*, 29/05: XI.
- RYFMAN Philippe
2005. «Le partenariat ONG-entreprises: une idée d'avenir?». *Le Monde, Economie*, 29/11: V.
- SOUTRENON Emmanuel
2001. «Faites qu'ils (s'en) sortent... A propos du traitement réservé aux sans-abri dans le métro parisien». *Actes de la recherche en sciences sociales* 136-137: 38-48.
- TERROLLE Daniel
1995. «La liminarité des SDF. Rites de ségrégation et procédure sacrificielle». *Le Nouveau Mascaret* 36: 9-14.
2002. «La mort des SDF à Paris: un révélateur social implacable». *Etudes sur la mort* 122: 55-68.
2004. «La ville dissuasive: l'envers de la solidarité avec les SDF». *Espaces et Sociétés* 1-2: 143-157.
2005. «Du mirage de l'urgence sociale à la réalité anthropologique du terrain. Un bilan de recherches sur les sans-abri sur plus d'une décennie». *Les Cahiers de l'Actif* 344-345: 21-37.
- TERROLLE Daniel (dir.)
1993. «Errances urbaines. Recherche en ethnologie urbaine», rapport pour le PUCA, 230 p.
- WACQUANT Loïc
1999. *Les prisons de la misère*. Paris: Raison d'Agir.
- ZENEIDI-HENRY Djemila
2002. *Les SDF et la ville*. Paris: Editions Bréal.

AUTEUR

Maître de conférences en anthropologie à l'Université Paris 8, Daniel Terrolle poursuit des recherches sur les SDF à Paris depuis 1991, dans le cadre du Laboratoire d'Anthropologie Urbaine (CNRS). Il a publié, en codirection avec P. Gaboriau, *Ethnologie des sans-logis* (L'Harmattan, 2003) et de nombreux articles (dont certains sont en ligne: <http://www.univ-paris8/sociologie>, et en archives hal shs). Avec P. Gaboriau doit paraître en 2007: *SDF. Critique du prêt à penser* (Privat).

Laboratoire d'Anthropologie Urbaine · UPR 34 · CNRS Ivry
daniel.terrolle@wanadoo.fr